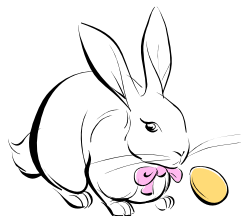


LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 ^{er} Congé de Pâques 	2	3 Sortie au Musée du Château Ramezay 3/4a et 3B	4	5 Sortie à la bibliothèque interculturelle 1A et 1	B	7 
8	9	10	11	12	13 	14 
15 Journée pédagogique	16 Journée pédagogique	17 Sortie au Musée du Château Ramezay 3C, 4B et t-12	18	19	20 	21 
22	23	24	25	26 Journée pédagogique	27 	28 
29	30					



Info parents de mars et d'avril 2013

Sécurité dans le stationnement

Nous demandons régulièrement aux parents de ne pas utiliser le stationnement de l'école aux moments où les enfants y circulent. Il semblerait que nos demandes ne soient pas entendues. Une campagne de sensibilisation à cet effet sera réalisée ce printemps par les élèves et le personnel de l'école.

Service de garde et de dîner

Plusieurs élèves apportent des repas de la maison et demandent qu'on fasse chauffer ces repas au four à micro-ondes. Nous le faisons avec plaisir, mais il serait important que les contenants soient identifiés de sorte que nous remettions à chaque enfant le repas qui lui est destiné.

Les parents dont les enfants sont inscrits au service de garde ou au service de dîner recevront sous peu une fiche pour l'inscription pour la prochaine année scolaire. Nous vous rappelons que, pour avoir droit au service l'année prochaine, aucune dette ne doit demeurer pour la présente année scolaire.

Conseil d'établissement

Voici le message de madame Émilie Tamko, présidente du conseil d'établissement :

Chers parents,

Voici les points d'information suite à la réunion du CÉ le 19 février dernier. Le compte rendu complet est disponible sur demande au secrétariat.

Communication parents- école

Suite aux commentaires des parents et au recours à la pétition par des parents de l'école (ne connaissant pas la possibilité de s'adresser aux représentants de parents), les représentants de parents au CÉ ont mentionné aux membres enseignants ainsi qu'aux membres de la direction le désir de voir s'établir une meilleure communication entre les parents et l'école.

Voici donc les mesures décidées par le CÉ à cet effet :

- Rappeler les étapes de communication et de règlement de différends en vigueur dans l'école et toutes les écoles de la CSDM (**voir les annexes I et II**).
- Informer les parents du rôle des représentants de parents à chaque AGA. (Mise en place à la rentrée 2013)

- Communiquer le nom de tous les représentants de parents, leur contact et la langue parlée (afin de permettre une meilleure représentation des parents allophones). **(voir annexe III)**
- Mise en place d'un Café-rencontre avant la réunion du CÉ afin que les parents puissent exprimer leurs idées, leurs besoins et que le tout soit débattu lors de la réunion **(voir annexe IV pour la première rencontre)**
- L'agenda de l'école contiendra systématiquement les informations en matière de communication avec l'école et de règlement des différends (une rubrique *comment faire*; mise en place rentrée 2013)

Vous êtes invités à apporter vos commentaires ou autres suggestions concernant ce point, en écrivant à la présidente du CÉ ou à l'un des représentants de parents (voir annexe III pour la liste) ou en déposant une note dans la boîte à suggestion en face du secrétariat.

- Sécurité des enfants : Projet de campagne de sensibilisation contre le stationnement illégal sur les places réservées.
- Malgré les divers rappels de la direction et du personnel enseignants, de trop nombreux parents mettent en danger la sécurité des enfants le matin, en occupant le stationnement réservé, et surtout en roulant beaucoup trop vite aux abords de l'école. La direction mettra prochainement sur pied une campagne de sensibilisation : le CÉ a été consulté et a proposé plusieurs idées à la direction pour sensibiliser les parents. Parmi elles, l'idée d'une brigade anti-stationnement ou encore la distribution ponctuelle de feuillets d'information aux entrées de l'école...
En vue de la campagne, nous faisons un appel aux parents volontaires qui souhaiteraient s'impliquer pour la sécurité de nos enfants : merci de contacter les représentants de parents.
- Implication des parents création d'un O.P.P (Organisme de Participation des Parents)
- Levée de fonds pour l'achat d'équipement, entretien de la bibliothèque, organisation de fête de l'école, sécurité des enfants, mise en place d'activités....Notre école a besoin de la participation des parents pour offrir à nos enfants un cadre de vie scolaire dynamique.

Le CÉ a appuyé à l'unanimité la proposition des représentants de parents de créer un O.P.P. Les membres de l'O.P.P sont des parents élus à l'AGA désireux d'apporter leur savoir-faire et leur temps pour les activités qu'ils soutiendront. L'élection de parents pour la création de l'O.P.P de L'École Félix Leclerc aura lieu à la rentrée 2013-2014 : merci aux parents intéressés à participer, de bien vouloir contacter la présidente du CÉ pour plus d'informations.

- Hiver
- Suite à la parution d'information du dernier bulletin d'information, des parents ont gentiment proposé de former un groupe qui se chargerait de rendre l'accès plus praticable en temps de neige. La direction, que j'ai informée de cette initiative, a accueilli cette proposition avec enthousiasme et souhaiterait prendre contact avec les parents volontaires : merci de vous manifester auprès de madame Labrie si cette offre tient toujours...

Merci pour votre attention et votre implication !
À très bientôt!

Emilia Tamko
Présidente du CÉ Félix Leclerc.

ANNEXE I

Moyens de communication avec l'école :

- **Avec les enseignants :**

L'agenda : par cet outil, vous pouvez communiquer avec les enseignants et recevoir des informations. N'hésitez pas à demander un rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant...

Les rencontres de parents : elles sont importantes, car elles permettent un échange direct entre les enseignants et les parents. Il est important d'y assister.

- **Avec la direction - le service de garde :**

Téléphoner à l'école : vous avez une question, un doute ou une insatisfaction? Vous pouvez communiquer avec la direction en tout temps. Souvent une bonne conversation permet de vite clarifier une situation et de trouver rapidement des solutions.

Rencontre : n'hésitez pas à demander un rendez-vous avec le personnel.

II-Extraits de la politique sur la résolution des différends entre les parents et l'école (CSDM P2000-1)

5.4 Tel que le veut l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), il est requis que l'élève soit touché personnellement, d'une manière ou d'une autre, par la décision qui fait l'objet du différend.

6.2 Différends liés à un désaccord avec un comportement de la part d'un adulte de l'école envers son enfant

6.2.1. Première étape :

Lorsque survient un différend, **le parent tente d'effectuer par lui-même une première démarche de résolution de problèmes avec la personne concernée.** Le parent peut être conseillé et accompagné par la personne de son choix.

6.2.2. Deuxième étape :

Si le différend persiste, le parent complète un formulaire de déclaration d'incident et le remet à la direction de l'école. Le parent peut être conseillé par la personne de son choix pour remplir le formulaire. (Note du CÉ : par ex, par les représentants de parents)

Note : dans le cas où le différend concerne la direction, le parent remet le formulaire au réseau concerné. La direction de l'école dispose de la plainte sans retard. Elle analyse la nature et les circonstances de temps et de lieu qui ont donné lieu à la plainte. Dans l'examen de la plainte, les parties doivent avoir l'occasion de présenter leurs observations. Pour ce faire, ils peuvent être conseillés et accompagnés par la personne de leur choix.

6.2.3. Troisième étape :

Si la plainte est jugée fondée, la direction de l'école applique les moyens disciplinaires mis à sa disposition. Elle informe les parents que les moyens requis ont été pris pour régler le problème, sans plus de détails.

6.2.4. Quatrième étape :

Si la plainte est jugée non fondée et que le différend persiste, le parent peut demander que copie de la plainte soit envoyée à la direction du réseau concerné. (note du CÉ : il s'agit ici de la direction du Réseau Ouest :M.Robert Mathieu au 514 766 1239)

Rappel : dans les cas de voies de fait, le parent peut porter plainte au poste de police de son quartier. Il y aura enquête et si l'enquêteur juge qu'il y a matière à procéder, il transmettra la plainte au procureur de la Couronne.

6.3 Demande de révision d'une décision prise par le conseil d'établissement (CÉ)

6.3.1. Première étape :

Lorsque survient un différend, le parent tente d'effectuer par lui-même une première démarche de résolution de problèmes avec l'instance concernée. Le parent peut être conseillé et accompagné par la personne de son choix.

6.3.2. Deuxième étape :

Si le différend persiste, le parent demande formellement à l'instance de revoir sa décision. Pour ce faire, **il complète un formulaire de plainte qui est acheminé par la direction de l'école à l'instance concernée. La direction prête assistance pour la formulation de la plainte aux parents qui le requièrent.** L'instance concernée dispose de la plainte sans retard. Lors de l'examen de la plainte, le parent doit avoir l'occasion de présenter les motifs sur lesquels il s'appuie. Il peut être conseillé et accompagné par la personne de son choix.

6.3.3. Troisième étape :

Si le différend persiste, **le parent s'adresse au réseau concerné qui tente à son tour de régler le différend. Le président du comité de parents du réseau concerné est informé du différend, sur demande du parent.** (Note du CÉ : Ici il s'agit de Mme Manon Ricard au 514 596 6121)

6.3.4. Quatrième étape :

Si le différend persiste, **le parent s'adresse au Conseil des commissaires** en vertu du droit que lui confère la LIP. La procédure habituelle s'applique. **(Note du CÉ : Commissaire parent au conseil des commissaires : Mme Mélanie Robinson au 514 596 60200 7944)**

III-Coordonnées des représentants du CÉ :

Nom	Langue(s) parlée(s)	coordonnées
Mme Emilia Tamko	Français, anglais	514 662-2197 emilia.tamko@gmail.com
M. Youssef Attbib	Français, arabe	514 258-3710
M. Rachid Berranen	Français, arabe	averrane@hotmail.com
M. Dac Dung Bui	Français, vietnamien	514 573-5191 dac.dung.bui@videotron.ca
Mme Annie Lavoie	Français	514 272-0816 alavoie@videotron.ca
M. El Hacem Mguil	Français, arabe	514 654-2862 tidase@gmail.com
M. Khalid Sahi	Français, arabe	514 576-5357 courtier.sahi@gmail.com

Déménagement

Vous trouverez, au verso de cette page, une fiche à remplir pour nous informer d'un déménagement. Il est essentiel que vous nous informiez de votre nouvelle adresse.

Linda Labrie, directrice et l'équipe-école